



**Construction de 2 bancs multifonctionnels pour le Projet « Développement rural durable basé sur l'approche genre dans six communes du nord Gorgol » (Convenio)**

**Dossier d'appel d'offres Marché de fournitures**

**Référence : 002022/PCONV/000401**

**Financé par l'Agence espagnole de coopération au développement (AECID).**

**Maître d'ouvrage : Caritas Mauritanie**

**Date limite de remise des offres : 12 janvier 2026 à 16h00**

**Objet :** Le présent avis d'appel d'offres a pour objet la construction de bancs multifonctionnels dans 2 villages de 2 communes de la Moughataa de Mbout.

- **Commune de N'Diadjibeni :** Almane
- **Commune de Foum-Gleïta :** Kowb Jafar

- 1. Financement :** AECID (Agence Espagnole de la Coopération Internationale pour le développement)
- 2. Participation :** La présente demande est ouverte aux entreprises dans le domaine des constructions en Génie civil légalement constitués en Mauritanie.
- 3. Taxes et droits divers :** Le marché est exonéré de toute taxe et impôt.
- 4. Renseignements complémentaires :** Pour tout renseignement complémentaire, les soumissionnaires peuvent s'adresser Contacter : coordinateur.mbout@gmail.com
- 5. Contenu des offres :** La lettre de soumission ainsi que la proposition technique et financière tel qu'indiqué dans les conditions générales.
- 6. Date et heure limite de réception des offres**

Au plus tard le 12 janvier 2026 à 16h00. **Toute offre présentée après cette date ne sera pas considérée.**

## Instructions aux soumissionnaires

### REFERENCE DE PUBLICATION :

En présentant son offre, le soumissionnaire accepte la totalité, sans restriction, des conditions générales et particulières qui régissent ce marché, comme étant la seule base de cette procédure d'appel d'offres, quelles que soient ses propres conditions de vente, auxquelles il déclare renoncer. Les soumissionnaires sont réputés avoir examiné attentivement tous les formulaires, instructions, dispositions contractuelles et spécifications contenus dans ce dossier d'appel d'offres et s'y conformer. Le soumissionnaire qui ne fournit pas dans les délais requis toutes les informations et tous les documents nécessaires verra son offre rejetée. Aucune réserve émise dans l'offre par rapport au dossier d'appel d'offres ne peut être prise en compte ; toute réserve pourra donner lieu au rejet immédiat de l'offre sans qu'il soit procédé plus avant à son évaluation.

Les présentes instructions aux soumissionnaires définissent les règles de soumission, de sélection et de mise en œuvre des contrats dans le cadre du présent appel d'offres.

### CONDITIONS GENERALES

#### 1. UNITE MONETAIRE

L'unité monétaire pour l'exécution du marché objet de la présente consultation est la monnaie mauritanienne en vigueur l'ouguiya (MRU).

#### 2. DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE LA SOUMISSION

L'offre présentée par le candidat comprendra sous peine de nullité :

- a. **La lettre de soumission** conforme au modèle complétée, datée, signée et accompagnée d'une procuration écrite du signataire de l'offre pour engager le soumissionnaire ;
- b. **Une offre financière** comprenant :
  - ✓ Le bordereau des prix unitaires complété dans sa totalité, signé et paraphé ;
  - ✓ Le devis estimatif et quantitatif signé et paraphé ;
  - ✓ Le registre de commerce.
  - ✓ L'attestation NIF,
  - ✓ Le R.I.B pour le compte bancaire,
  - ✓ L'attestation de régularité fiscale,
  - ✓ L'attestation de régularité CNSS,
  - ✓ Le délai d'exécution du marché

NB : il est obligatoire de présenter l'ensemble des documents administratifs légaux, en cours de validité : attestation NIF, attestation de régularité d'impôt et attestations de régularité CNSS. La non délivrance de l'un des documents cités, est cause de rejet immédiat du dossier.

**c. Une offre technique** comprenant les renseignements suivants :

- ✓ Présentation du soumissionnaire ;
- ✓ La description détaillée des biens conformément aux spécifications techniques incluant, le cas échéant, la documentation requise.
- ✓ Les attestations prouvant l'expérience générale et spécifique du soumissionnaire ;
- ✓ Les listes des matériels et équipements disponibles pour la réalisation du marché y compris ceux que le soumissionnaire se propose d'acquérir pour le besoin du projet ;
- ✓ Une Note méthodologique décrivant le programme d'exécution, le délai, les méthodes et moyens à mettre en œuvre pour chaque corps de travaux ;
- ✓ Un planning général des travaux établi de manière à respecter les délais contractuels.
- ✓ le nombre d'effectifs de main d'œuvre à utiliser par catégorie et par corps de travaux. Il est recommandé de privilégier la main d'œuvre locale et de fournir un cahier de chantier pour faciliter le suivi des travaux.

**3. VALIDITE DES OFFRES**

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour une période de 60 jours.

**4. Langue des offres**

Les offres, la correspondance et les documents associés aux offres échangées entre le soumissionnaire et le pouvoir adjudicateur doivent être rédigés dans la langue de la procédure qui est le français.

**5. Taxe et droits divers**

Le présent marché est hors taxe du fait de l'exonération de Caritas à la TVA.

**6. Remise des offres**

Les offres doivent être reçues avant la date limite précisée. Elles doivent comporter tous les documents spécifiés dans les présentes instructions et être déposées à l'adresse suivante :

Caritas Mauritanie,  
Nouakchott, ILôt 0, N°056A à côté du Consulat de Belgique et en face de l'ancien ORCA.  
BP 515 Nouakchott  
Tél : +222 42 22 39 00  
Email : [secretaire.caritas@gmail.com](mailto:secretaire.caritas@gmail.com); Site web : [www.caritas.mr](http://www.caritas.mr)

- Toutes les offres doivent parvenir à l'adresse indiquée au point e ci-dessus au **plus tard le lundi 12 janvier 2026 à 16h00**. Une liste d'émargement est utilisée pour enregistrer les offres à leur date de réception.
- Toutes les offres, y compris les annexes, ainsi que toutes les pièces justificatives doivent être présentées sous enveloppe scellée comportant uniquement :

**Caritas Mauritanie,**

**Appel d'offre Convenio 002022/PConv/000401**

**A ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des offres**

**« Nom du soumissionnaire »**

Les offres techniques et financières doivent être placées dans une seule enveloppe scellée. Une version information sur clé USB est déposée dans l'enveloppe.

- **Date et heure limite de réception des offres**

Les offres sont déposées au plus tard le 12 janvier 2026 à 16h00. Une liste d'émargement est utilisée pour enregistrer les offres à leur date de réception.

**Toute offre présentée après cette date ne sera pas considérée.**

Les candidats sont invités à mentionner leur adresse e-mail pour recevoir ensuite la publication des résultats.

Les candidats ayant déposés leurs propositions sont invités, le **mardi 13 janvier 2026 à 10h00, à l'ouverture des plis** à la Direction de Caritas. Chaque candidat ou représentant de candidat présente son offre financière. En l'absence d'un candidat, son offre financière sera présentée par un membre de la commission des marchés de Caritas.

## **7. EVALUATION ET COMPARAISON DES OFFRES TECHNIQUES**

L'analyse et l'évaluation des offres techniques se feront sur la base des critères de qualifications suivants :

### **A. Références techniques**

1. Expérience du prestataire : attestions d'exécution de marchés
2. Equipe technique : liste de personnel, CV et diplômes du personnel clé
3. Une Note méthodologique décrivant les travaux à entreprendre
4. Planning de travaux
5. Organigramme du personnel de chantier

### **B. Matériel**

La disponibilité et l'adéquation du matériel nécessaire pour la réalisation des travaux. En tout état de cause, l'Entrepreneur est tenu de disposer du matériel nécessaire et en bon état de fonctionnement pour les travaux. Au minimum, il devra être en possession de deux équipes d'ouvriers (non engagée actuellement dans des travaux).

## **8. ATTRIBUTION DES MARCHES**

L'offre technique sera notée sur 60 points et l'offre financière sera notée sur 40 points et l'ensemble des deux seront sur 100 points. Les offres des soumissionnaires n'ayant pas atteint un minimum de 50 points sur 60 des points de l'offre technique seront immédiatement rejetées.

Les offres qui ont passé l'évaluation technique passeront à la phase suivante.

Lors de l'évaluation finale, les offres économiques (qui sont dans les limites du budget disponible) seront notées de la plus haute à la plus basse, l'offre la plus économique obtenant 40 points et la note des autres diminuant en fonction de la valeur pondérée de cette base.

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura obtenu la note la plus élevée à l'issue de l'évaluation technique et économique.

## **9. BASE DU MARCHE ET QUANTITES**

Les paiements seront effectués sur la base des prix unitaires du marché appliqués aux quantités des travaux effectivement exécutés. Les prix unitaires sont valables pour des quantités égales à plus ou moins 60% des bordereaux quantitatifs. En cas de dépassement, il sera procédé à des ajustements négociés.

## **10. MODALITES DE PAIEMENT**

- Avance de démarrage des travaux à 35% du montant du marché.
- Paiement de 30% à l'arrivée du chainage final
- Paiement de 30% sur présentation de la facture et un procès-verbal de réception provisoire.
- Retenue de garantie d'exécution de 5% qui sera payé à la réception définitive.
- Au moment de la signature du contrat, une garantie de 20% de l'offre sera demandée à l'entreprise. Cette garantie sera restituée à la réception provisoire des travaux.

## **11. DELAI D'EXECUTION**

Le délai contractuel souhaité pour les travaux est de 120 jours et court à partir de la date de signature du contrat.

## **12. RETARDS ET PENALITES**

En cas de non-respect des délais fixés ci-dessus, pour l'exécution des travaux, l'Entrepreneur est passible de pénalités dont le montant est de : 1/2.000 par jour de retard du montant du contrat.

Le montant maximum des pénalités est plafonné à 10% du montant du marché, au-delà, le contrat est passible d'être résilié.

## **13. RECEPTION DES TRAVAUX**

La réception provisoire sera prononcée à la fin des travaux après levée des observations.

La réception définitive aura lieu à une date qui sera convenue dans le contrat de marché.

**14. DELAI DE GARANTIE**

La garantie fait l'objet d'une retenue de 5% du total du marché. Le délai de garantie sera fixé de commun accord dans le contrat de marché.

**15. Signature de contrat et garantie de bonne exécution**

L'attributaire est informé par courriel (e-mail) que son offre a été retenue.

Au plus tard, une semaine après, une proposition de contrat est soumise au fournisseur retenu.

Dans un délai de 10 jours après la réception du contrat signé par le pouvoir adjudicateur, l'attributaire doit signer et renvoyer le contrat au pouvoir adjudicateur. Dès signature, l'attributaire devient le titulaire du contrat et le contrat entre en vigueur.

Le fournisseur produit une facture acquittée après chaque règlement de tranche.

**16. Annulation de la procédure d'appel d'offres**

En cas d'annulation d'un appel d'offres, les soumissionnaires doivent être avertis de l'annulation par le pouvoir adjudicateur. Lorsque l'appel d'offres est annulé avant la séance d'ouverture des offres, les enveloppes non ouvertes et scellées sont retournées aux soumissionnaires.

L'annulation peut intervenir dans les cas suivants :

- lorsque l'appel d'offres est infructueux, c'est-à-dire lorsque aucune offre méritant d'être retenue sur le plan qualitatif et/ou financier n'a été reçue ou lorsqu'il n'y a pas eu de réponse ;
- lorsque les éléments techniques ou économiques du projet ont été fondamentalement modifiés ;
- lorsque des circonstances exceptionnelles ou de force majeure rendent impossible la mise en œuvre normale du projet ;
- lorsque toutes les offres conformes sur le plan technique excèdent les ressources financières disponibles ;
- lorsqu'il y a eu des irrégularités dans la procédure, ayant notamment empêché une concurrence loyale ;
- L'adjudication n'est pas conforme au principe de bonne gestion financière.

Le pouvoir adjudicateur ne sera en aucun cas tenu de verser des dommages-intérêts, incluant sans restriction des dommages-intérêts pour manque à gagner, liés à l'annulation d'un appel d'offres, quand bien même le pouvoir adjudicateur aurait été informé de la possibilité de dommages-intérêts. La publication d'un avis d'appel d'offres n'engage nullement le pouvoir adjudicateur à mettre en œuvre le programme ou le projet annoncé.

**17. Clause suspensive**

L'attribution du marché est conditionnée par la disponibilité des fonds et la signature du contrat de subvention entre le pouvoir adjudicateur et le bailleur du projet.

**18. Voies de recours**

Si un soumissionnaire s'estime lésé par une erreur ou irrégularité commise dans le cadre d'une procédure de sélection ou de passation de marché, il dispose d'un délai d'une semaine pour déposer sa réclamation au secrétariat de Caritas Mauritanie. Sa réclamation sera traitée dans un délai de trois jours ouvrables.

**19. CONTESTATIONS ET LITIGES**

Si au cours des travaux, un différend survient Caritas Mauritanie et l'Entrepreneur et qu'aucune solution à l'amiable n'est trouvée, le différend est soumis aux tribunaux compétents qui trancheront suivant les règles en vigueur en Mauritanie.

**LETTRE DE SOUMISSION**

Nous soussigné,

Monsieur----- de nationalité -----

Demeurant à -----

Agissant en qualité de ----- au nom et pour le compte de l'entreprise: -----

Nom et raison sociale : -----

Capital social : -----

N° Registre de commerce : -----

Adresse du siège : -----

Après avoir fait sur place toutes les vérifications utiles et avoir apprécié à notre point de vue et sous notre entière responsabilité la nature et les difficultés des travaux à entreprendre.

Nous nous engageons, si les propositions produites par nous à la présente soumission sont acceptées par Caritas Mauritanie, maître d'ouvrage, à exécuter les travaux objet de notre soumission, dans un délai de **5 mois** à compter de la date à laquelle l'ordre de commencer les travaux nous sera notifié.

Notre soumission porte sur l'exécution de l'ensemble des travaux prévus dans le dossier d'exécution.

Le montant global de notre offre, payable exclusivement en Ouguiyas, est arrêté à la somme de :

----- UM (----- Ouguiyas).

Toutes taxes et droits compris.

Dans l'éventualité d'une adjudication en notre faveur, nous vous ferons parvenir les adresses des institutions bancaires auprès desquelles nous souhaitons domicilier nos comptes.

**(\*\*) Montant en chiffres et en lettres**

-----

Fait à Nouakchott, le-----

## **I. OBJET DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES**

Le présent CPT a pour objet de préciser les caractéristiques techniques et les conditions de mise en œuvre par le prestataire attributaire du marché de travaux de construction de 5 bancs multifonctionnels dans les communes de Soufa et de Djadjibiné.

## **II. NATURE DES TRAVAUX**

Les travaux consistent à :

1. L'installation et Repli du chantier
2. Terrassement (toutes sorte de fouilles et remblai)
3. Le gros œuvre (béton armé, maçonnerie et enduit)
4. La menuiserie (portes fenêtres et grilles métalliques).
5. Étanchéité
6. Peinture
7. Electricité

### **A) Installation de chantier**

Les matériaux utilisés et l'exécution de l'ouvrage devront satisfaire aux conditions techniques définies par les documents suivants :

Les lois, décrets, arrêtés, règlements et circulaires en vigueur pour tous les travaux du bâtiment

Les règlements et normes propres aux administrations et services publics Mauraniens.

Les surfaces et dimensions du bâtiment de toutes nature et les niveaux prévus et de manière générale toutes les indications des pièces graphiques et écrites ne pourront, en aucun cas être modifiées par une entreprise sans l'accord écrit du maître de l'ouvrage.

Ce poste comprend la mobilisation de l'ensemble des moyens humains et logistiques pour le démarrage effectif des travaux :

- Organisation de l'aire de chantier en y aménageant.
- Les différents circuits des approvisionnements et de transports des matériaux à évacuer vers la décharge publique.
- Les différentes aires de stockages des matériaux bruts (sable, gravier....) et de manutention.

**a) Gardiennage du chantier et branchement provisoire :**

Ce poste comprend :

- Le gardiennage de chantier de jour et de nuit pendant toute la durée des travaux et jusqu' à la réception
- L'entreprise mettra le personnel suffisant pour assurer convenablement l'accomplissement de cette tâche.

**b) Tenue Chantier : Nettoyage Périodique et général**

- Ce poste comprend :
- Le nettoyage du chantier et sa tenue pendant toute la période des travaux,
- le nettoyage général pour les différentes réceptions et a la demande de la Maitrise d'œuvre.
- le repli de l'entreprise et la démobilisation de son matériel.

**B/ Terrassements**

**1- Implantation**

Avant de procéder à l'exécution des travaux, il faut d'abord l'implantation des différentes parties du projet. Pour cette opération, il faudra procéder également à la mise en place des piquets dont les têtes seront rattachées à des repères fixes – les travaux d'implantation seront dirigés par un responsable technique de l'entreprise et sera contrôlée par le coordinateur du Convenio ou un membre de l'équipe du projet.

**2-Terrassement Généraux :**

Considérer un dressement ou niveling pour mettre une cote horizontale ; la plate-forme doit présenter une surface uniforme, les terres végétales décapées seront mises en dépôts pour une utilisation exemptes.

Les réglages de terres, gravillons ; cailloux se seront effectués par couche d'épaisseur maximum de 0.25m.

La surface de plateforme obtenue doit être plane et exempte de dépression supérieure à 0.05m.

**3 Fouilles :**

Les fouilles doivent être exécutées manuellement par la descente d'un homme au fond à la condition d'une surface de 1m<sup>2</sup> pour les sections rectangulaires, le fond des fouilles sera dressé horizontalement en plan, elles doivent être obligatoirement verticale, bien arrogees et compactées avant tout bétonnage.

## C/ Les travaux du bétonnage :

### 1- Le coulage

Le béton pour Le coulage doit être coulé de manière à obtenir un béton uniforme et compact, enrobant entièrement les armatures. Les coffrages doivent être remplis afin d'éviter des séparations ou ségrégations du béton .les distances des armatures entre elles, et les parois des coffrages doivent être suffisants pour permettre le remplissage de tous les vides par le béton.

Les coffrages doivent être nettoyés à fond, dépourvus d'éclats de bois ou autres irrégularités provenant d'utilisation antérieures et seront trempés d'eau avant le démarrage du coulage. Le béton est coulé immédiatement après le malaxage, tout béton qui n'a pas été utilisé pendant une demi-heure, ce malaxage sera rejeté. Et pour la reprise du béton coulé à moitié, il faudra faire des inclinaisons de 45 degrés, puis repris avec du produit SIKA.

### 2-Fabrication et dosage du béton :

Le béton utilisé sera confectionné au chantier, le transport du béton de production à l'endroit du coulage se fera de manière que le béton ne sera ni désagrégé ni polluer. Le dosage sera approuvé par le maître d'œuvre et devra remplir les conditions suivantes :

- le dosage des agrégats (sable, gravier, ciment) ainsi que l'eau.
- le dosage du béton sera exécuté de telles manières que les exigences quant à sa solidité ; la proportion eau-ciment, sa consistance, son étanchéité et les adjuvants soient respectés.

### 3-Le béton propreté

Le béton de propreté dosé à 150kg/m<sup>3</sup> de béton avec un malaxage posé sous les semelles, longrines et le soubassement par une couche d'épaisseur 5 cm.

### 4-Le béton armé des semelles :

Le béton armé des semelles isolées de dimensions 80x80x20 sera exécuté avec un dosage de 350kg de ciment/m<sup>3</sup> de béton.

### **5-Le béton armé des longrines :**

Des longrines de dimensions 20x30 qui seront posées sur des prés-poteaux de 45 cm de recouvrement, dont le béton sera dosé à 350kg de ciment/m3.suivant un malaxage homogène.

### **6-Le béton armé pour les poteaux**

Des poteaux de 15x15x300 de dimensions et ferraillage comme l'indique les détails des ferraillages sur les plans. Dosage et malaxage idem que les longrines.

### **7-Dallage sol :**

L'entrepreneur aura la charge de la réalisation d'un dallage sur plein-terre du bâtiment. Ce dallage sera réalisé en béton armé de fer diamètre 6 et dosé à 350kg de ciment par mètre cube d'une épaisseur de 10 cm.il sera coulé sur un béton de propreté posé sur la forme.

### **8-Le béton armé des poutres :**

Des poutres Po1 de dimensions 15x40 comme prévu les plans d'exécution. Dosage et mélange idem que longrines, poteaux...

### **9-Le plancher en corps creux :**

Une dalle de compression de 4cm d'épaisseur sera dressée au-dessus des hourdis posés sur des poutrelles préfabriquées (éléments) sera coulé une seule fois, avec un béton homogène ; dosé à 350kg/m3.

## **D/ La maçonnerie :**

Les blocs de béton manufacturés creux, seront confectionnés avec béton homogène et à l'aide de vibro-ponceuse, ils ne comporteront aucune défectuosité, telle que fissuration, déformation ou arrachement. Leurs faces seront planes et leurs arrêtes rectilignes, le cas échéant, les éléments concernés devront être retirés du chantier. Leurs faces destinées à être enduites seront rugueuses, et présenteront une bonne adhérence à l'enduit.

## **E/ Enduits lissés :**

L'enduit sera constitué :

-Une couche de finition donnant l'aspect de l'enduit fini parachevant l'imperméabilité, dosage : 350kg de CPA par m3 de sable. L'épaisseur totale, de la couche d'enduit, sera de 2 cm au maximum.

**Qualité des enduits finis :**

Ils présenteront des surfaces régulières, soignées, planes, sans flache ni bosses, exemptes de soufflures, fissures.

L'adhérence des enduits aux supports sera parfaite. Aucune partie ne devra sonner creux sous le choc du marteau.

Ils seront appliqués aussi bien aux murs intérieurs, extérieurs qu'à l'acrotère du bâtiment.

**F/ Forme de pente :**

Elle sera réalisée en béton dosé à 200kg de ciment/m3. L'épaisseur minimale de cette forme, au niveau des gouttières ne doit pas être inférieure à 3 cm. Les pentes aménagées doivent aux moins être égales à 1.5%.

**G/ Gargouilles préfabriquées :**

Elles seront exécutées en Béton armé de même composition que le béton armé en élévation, coulées dans des coffrages spéciaux et auront un aspect fini très net. Leurs sections et leurs formes seront proposés, sur un échantillon, à l'approbation du maître d'œuvre, par l'entrepreneur en cours d'exécution.

**H/Menuiserie :**

Porte métallique à un battant de 80\*210

Porte métallique à un battant de 120\*120

Fenêtres métalliques à un battant de 100\*100

Grilles métalliques de 100\*25

**I/Électricité :**

Installation électrique (câblage, interrupteur, prise) et équipements solaires toutes sujétions

**J/ PEINTURE :**

**1-Peinture sur façades et plafond :**

Fourniture et mise en œuvre de peinture sur façade, y compris ce qui suit :

- préparation de la surface ; - finition d'enduit,
- peinture de coloration, - couche de protection et toutes autres sujétions
- Mise en œuvre de 2 couches de peinture sur les parties concernées des façades.
- 1 couche d'impression au vinyle diluée a 10 d'eau.

Peinture tyrolienne sur les façades se fera conformément aux règles de l'art avec toutes les autres sujétions.

**2-PEINTURE A L'HUILE SUR MURS INTERIEURS**

Comprend :

- 1 Brossage énergique et général.
- 1 couche d'impression au vinyle diluée a 10 d'eau.
- Ratissage au couteau à l'enduit tout prêt – ponçage de l'enduit.
- Une première couche à l'huile pure prête à l'emploi.
- Une deuxième couche à l'huile pure prête à l'emploi (application 3heures après la première)

Échantillon à présenter au maître d'ouvrage pour validation d'un choix.

**BORDEAU DES PRIX UNITAIRES**

DESIGNATION	UNITE	Quantité total	PU (MRU) EN CHIFFRE	PU (MRU ) EN LETT RE
<b>Implantation et repliement du chantier</b>				
Installation du chantier et implantation	FF	2		
<b>Fondation et dallage au sol</b>				
Fouilles pour semelles filantes	m <sup>3</sup>	32,832		
Remblais aux droits des fondations	m <sup>3</sup>	63,798		
Remblais sous dallage	m <sup>3</sup>	42,624		
Béton de propreté dosé à 150 kg/m <sup>3</sup>	M3	2,28		
BA semelles filantes dosé à 350 kg/m <sup>3</sup>	M3	9,12		
BA Poteaux d'attentes	M3	0,378		
soubassement en agglos pleins de 20cm	m <sup>2</sup>	57,816		
BA Chaînage bas dosé à 350 kg/m <sup>3</sup>	M3	2,706		
BA dallage au sol ép 10 cm dosé à 350 kg/m <sup>3</sup>	M3	10,656		
<b>Gros œuvre</b>				
Maçonnerie en élévation de 15x40x20	m <sup>2</sup>	205,36		
BA pour Poteaux élévation	M3	1,836		
BA chainage intermédiaire dosé à 350 kg/m <sup>3</sup>	M3	1,92		

Instructions aux soumissionnaires

BA chaînage final dosé à 350 kg/m3	M3	3,84		
BA des poutres dosé à 350 kg/m3	M3	1,644		
<b>Sous-total Gros œuvre</b>				
<b>Plancher 16+4</b>				
Béton armé pour plancher haut (16+4)	m <sup>2</sup>	120		
<b>Sous-total plancher haut 16+4</b>				
<b>Finitions</b>				
Enduits sur les murs extérieurs	m <sup>2</sup>	144		
Enduits sur les murs intérieurs	m <sup>2</sup>	261,6		
Enduit sous plafond	m <sup>2</sup>	106,19		
forme de pente	m <sup>2</sup>	110,58		
Gargouilles	U	6		
<b>Menuiserie</b>				
Porte Métallique de 2 battants (210x120)	U	2		
Porte Métallique de 1 battant (80x210)	U	2		
fenetre métallique avec grille de protection : 100x100	U	2		
grilles métalique (impostes) (25x80)	U	6		
<b>Electricité (INGELEC)</b>				
Installation électrique (câblage, interrupteur, prise) et équipement solaire toutes sujetions	FF	2		
<b>Peinture</b>				

Instructions aux soumissionnaires

Peinture vinylique en 2 couches sur les murs	m <sup>2</sup>	261,6		
Peinture vinylique en 2 couches sous plafond	m <sup>2</sup>	106,19		
Peinture tyrolienne	m <sup>2</sup>	144		

**DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF - BANC MULTIFONCTIONNEL**

DESIGNATION	Unité	QTE	PU	PT
<b>Implantation et repliement du chantier</b>				
Installation du chantier et implantation	FF	2		
<b>Sous-total Implantation et repliement du chantier</b>				
<b>Fondation et dallage au sol</b>				
Fouilles pour semelles filantes	M3	32,832		
Remblais aux droits des fondations	M3	63,798		
Remblais sous dallage	M3	42,624		
Béton de propreté dosé à 150 kg/m3	M3	2,28		
BA semelles filantes dosé à 350 kg/m3	M3	9,12		
BA Poteaux d'attentes	M3	0,378		
soubassement en agglos pleins de 20cm	M2	57,816		
BA Chaînage bas dosé à 350 kg/m3	M3	2,706		
BA dallage au sol ép 10 cm dosé à 350 kg/m3	M3	10,656		
<b>Sous-total Fondation et dallage au sol</b>				
<b>Gros œuvre</b>				
Maçonnerie en élévation de 15x40x20	M2	205,36		
BA pour Poteaux élévation	M3	1,836		
BA chainage intermédiaire dosé à 350 kg/m3	M3	1,92		
BA chaînage final dosé à 350 kg/m3	M3	3,84		
BA des poutres dosé à 350 kg/m3	M3	1,644		
<b>Sous-total Gros œuvre</b>				

Instructions aux soumissionnaires

<b>Plancher 16+4</b>				
Béton armé pour plancher haut (16+4)	M2	120		
<b>Sous-total plancher haut 16+4</b>				
<b>Finitions</b>				
Enduits sur les murs extérieurs	M2	144		
Enduits sur les murs intérieurs	M2	261,6		
Enduit sous plafond	M2	106,19		
forme de pente	M2	110,58		
Gargouilles	U	6		
<b>Sous-total finitions</b>				
<b>Menuiserie</b>				
Porte Métallique de 2 battants (210x120)	U	2		
Porte Métallique de 1 battant (80x210)	U	2		
fenetre métallique avec grille de protection : 100x100	U	2		
grilles métalique (impostes) (25x80)	U	6		
<b>Sous-total Menuiserie</b>				
<b>Electricité (INGELEC)</b>				
Installation électrique (câblage, interrupteur, prise) et équipement solaire toutes sujetions	FF	2		
<b>sous total Electricité (INGELEC)</b>				
<b>Peinture</b>				

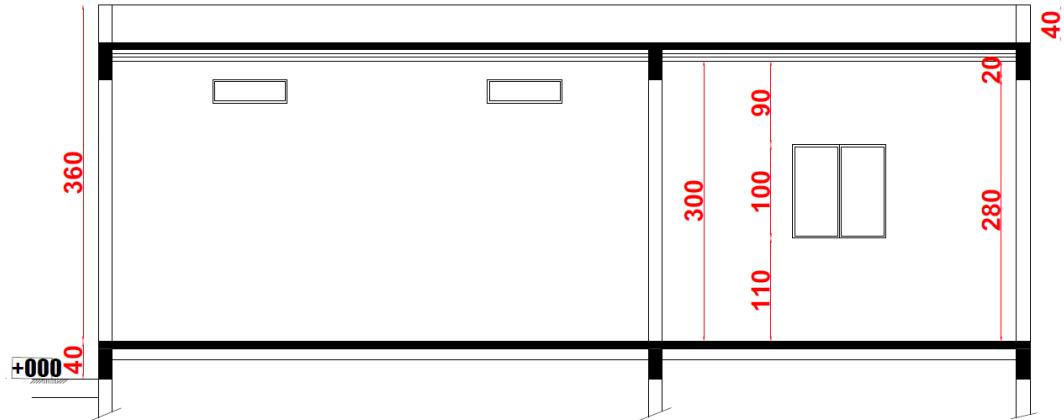
Instructions aux soumissionnaires

Peinture vinylique en 2 couches sur les murs	M2	261,6		
Peinture vinylique en 2 couches sous plafond	M2	106,19		
Peinture tyrolienne	M2	144		
<b>Sous-total peinture</b>				
<b>Montant Total</b>				

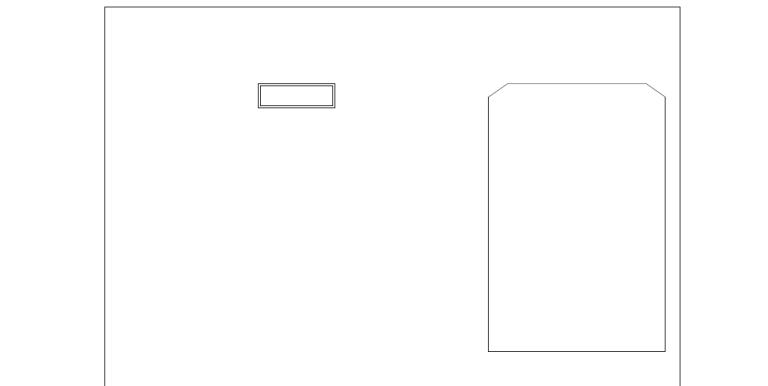
## Instructions aux soumissionnaires

### PLANS

Instructions aux soumissionnaires



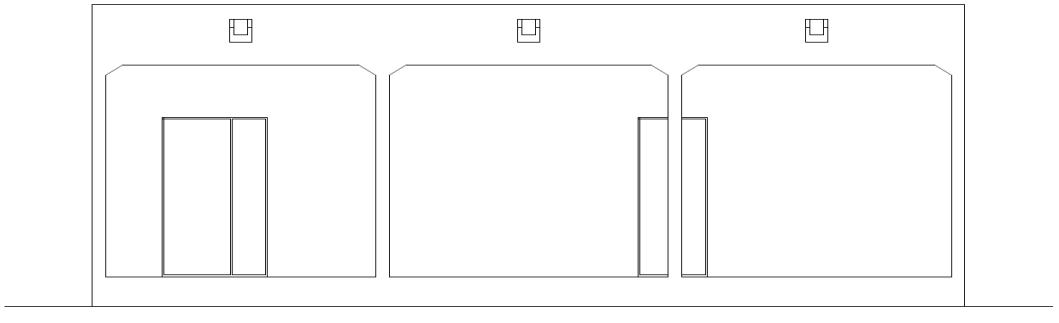
COUPE A-A



FAÇADE LATERALE GAUCHE

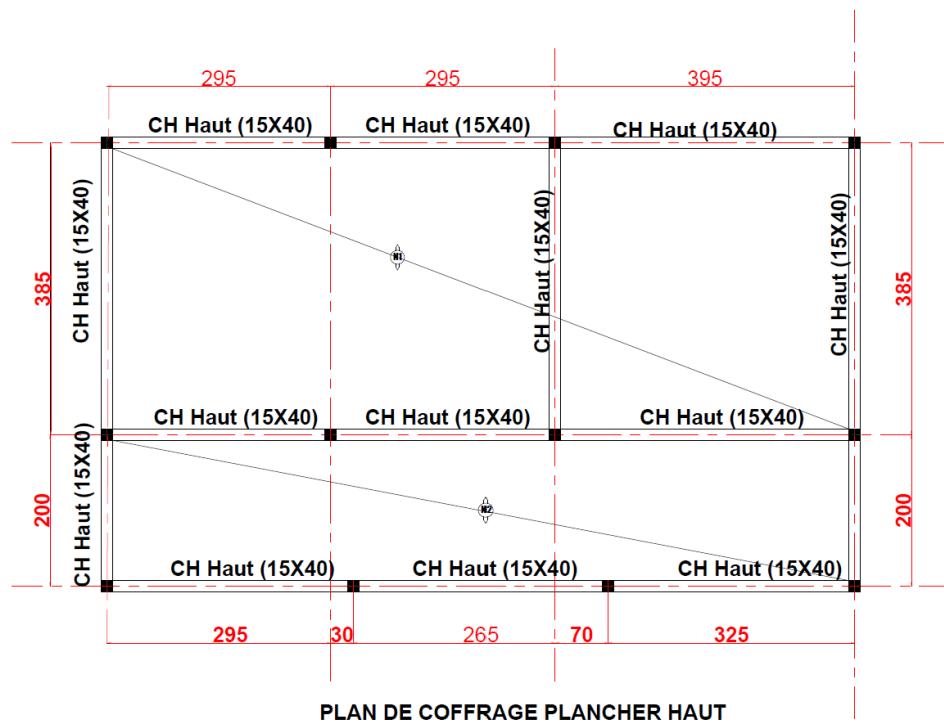
Instructions aux soumissionnaires

---

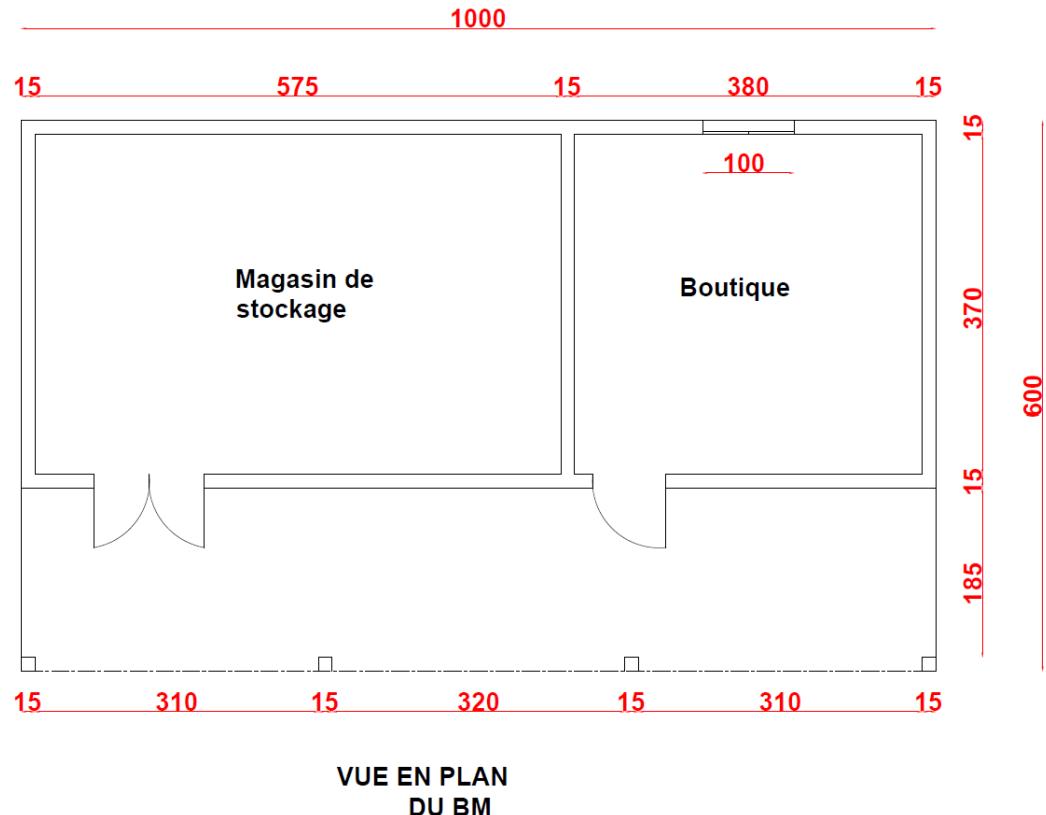


**FAÇADE PRINCIPALE**

Instructions aux soumissionnaires



Instructions aux soumissionnaires



## Instructions aux soumissionnaires

